

2021_CT2_529

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS - Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix- Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Développement immobilier neuf Arbois HT"

Le 30 novembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château Saint Hilaire, La Plantade – RD19, Route d'Aix à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Monsieur Roger PELLENC, Président suppléant du Territoire, le 23 novembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCHAUT Romain – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BIANCO Kayané donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – FREGEAC Olivier donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – GARCIN Eric donne pouvoir à BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – MALLIÉ Richard donne pouvoir à GERARD Jacky – MORBELLI Pascale donne pouvoir à GACHON Loïc – PAOLI Stéphane donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AMAR Daniel – RUIZ Michel donne pouvoir à MARTIN Régis – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : TERME Françoise

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi Interventions économiques

■ Séance du 30 novembre 2021

05_2_07

■ Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix- Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Développement immobilier neuf Arbois HT"

Le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Stratégie et développement économique, entreprises, commerce, relance

■ Séance du 16 décembre 2021

9013

■ Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix- Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Développement immobilier neuf Arbois HT"

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Technopôle de l'Arbois est une structure dédiée à l'accueil et l'accompagnement de chercheurs, d'étudiants, d'entrepreneurs et de structures d'aide à l'innovation (comme les Pôles de compétitivité), dont l'activité porte sur le thème de la protection de l'environnement.

En 2021, le Technopôle compte plus d'une centaine d'organismes implantés sur le site, parmi eux : 11 laboratoires publics de recherche, sept plateformes technologiques (dont cinq labellisées Equipement d'excellence), l'Ecole Doctorale « Sciences de l'environnement » et le Master « Science de l'environnement terrestre » d'Aix-Marseille Université, mais aussi 91 entreprises innovantes réparties au sein de la Pépinière #Cleantech (44 Startups) et au sein des 10 hôtels d'entreprises pour les plus développées, et enfin, les structures d'aide à l'innovation, comme les Pôles de compétitivité Capenergies, Safe Cluster et Ea éco-entreprises.

Quotidiennement, 1800 personnes fréquentent le site.

Depuis les premières réhabilitations de bâtiments de l'ancien sanatorium, les besoins en immobilier des entreprises ont notablement évolué ; tant sur le type d'activité (de prestations intellectuelles vers de la petite fabrication) que sur la capacité de celles-ci à faire face à un besoin en locaux inhérent à leur évolution rapide.

L'objectif du Technopôle consiste à accompagner chacune d'entre elles dans ses objectifs de croissance en leur proposant un immobilier adapté à chaque étape de leur évolution.

Ainsi, le dispositif d'urbanisme mis en place pour répondre aux besoins de développement est une Zone d'Aménagement Concerté permettant la création de 60 000 m² de plancher. Depuis sa création environ 40 000 m² ont été consommés soit par des réhabilitations de bâtiments déjà existants, soit par la construction de bâtiments neufs. Ce parc immobilier a permis de remplir une partie des objectifs dévolus au Technopôle et le reliquat de 20 000 m² doit participer à son développement.

Toutefois, l'offre immobilière doit être complétée pour faire face aux demandes de croissance endogène des entreprises présentes sur le Technopôle et exogène pour répondre à celles qui souhaitent bénéficier de ce « biotope ».

Les bâtiments envisagés doivent s'insérer dans un cadre plus large, qui consiste à combler un manque dans le parcours résidentiel des entreprises, allant de l'hébergement de startups en pépinière jusqu'à

l'achat en compte propre de leurs propres locaux.

Il s'agira de constructions permettant la production de petite série après prototype et le stockage avant livraison ainsi que des locaux de bureaux attenants.

Plusieurs entreprises, déjà présentes sur le site et contraintes dans leur développement faute de locaux adaptés, ont manifesté leur intérêt pour ces projets immobiliers.

L'opération d'investissement 2021200800 « CT2 Développement immobilier neuf Arbois HT » d'un montant de 6 000 000 € HT inscrite au budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix enregistrée dans l'autorisation de programme 21 2 064 BP 08 de la Métropole doit être affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 30 novembre 2021.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant total de 6 000 000 € HT de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement 2021200800, « Développement immobilier neuf Arbois HT » pour un montant de 6 000 000 € H.T enregistrée dans l'autorisation de programme 21 2 064 BP 08.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée qui s'établit comme suit :

2021200800, « Développement immobilier neuf Arbois HT »

Montant initial de l'AP : 6 000 000 € H.T

CP 2022 : 250 000 € HT

CP 2023 : 2 000 000 € HT.

CP 2024 : 2 000 000 € HT

CP 2025 : 1 750 000 € HT

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gérard GAZAY

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS - Budget Principal
- Territoire du Pays d'Aix- Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement
"Développement immobilier neuf Arbois HT"

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	57
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	57
Majorité absolue	29
Pour	57
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Gérard BRAMOULLÉ



Signé, le 02 DEC. 2021

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211130-2021_CT2_529-DE
Date de télétransmission : 06/12/2021
Date de réception préfecture : 06/12/2021